



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - VILLE de VILLENNOY (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21770513600109

POSTE COMPTABLE : Centre des Finances publiques de Meaux

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	41
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	46
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	47
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	48
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	50
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	51
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	52
A4 - Etat des provisions	53
A5 - Etalement des provisions	54
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	55
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	56
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	58

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	59
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	62
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	63
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	64
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	65
B1.6 - Etat des engagements reçus	66
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	67
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	68
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	69
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	70

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	71
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	75
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	76
C3.2 - Liste des établissements publics créés	77
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	78
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	79

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	80
--	----



D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



Code INSEE
77513

VILLE de VILLENNOY
Budget Principal

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	4 935
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	12
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
4 087 783,00	4 233 990,00	826,32	960,16

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	947,08	0,00
2	Produit des impositions directes/population	488,96	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 042,75	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	429,44	0,00
5	Encours de dette/population	1 230,82	0,00
6	DGF/population	52,03	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	57,01 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	98,80 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	41,18 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	118,04 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 245 956,43	5 145 956,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 100 000,43
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		5 245 956,43	5 245 956,43

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 464 268,97	2 688 109,73
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	93 486,96	181 597,37
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 311 951,17	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 869 707,10	2 869 707,10
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		8 115 663,53	8 115 663,53

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 502 486,98	0,00	1 419 652,00	1 419 652,00	1 419 652,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 422 954,68	0,00	2 664 552,00	2 664 552,00	2 664 552,00
014	Atténuations de produits	26 000,00	0,00	19 470,00	19 470,00	19 470,00
65	Autres charges de gestion courante	384 143,69	0,00	405 826,01	405 826,01	405 826,01
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 335 585,35	0,00	4 509 500,01	4 509 500,01	4 509 500,01
66	Charges financières	170 460,70	0,00	148 155,69	148 155,69	148 155,69
67	Charges exceptionnelles	13 900,00	0,00	16 200,00	16 200,00	16 200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 539 946,05	0,00	4 673 855,70	4 673 855,70	4 673 855,70
023	Virement à la section d'investissement (5)	65 000,00		175 000,00	175 000,00	175 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	145 453,95		397 100,73	397 100,73	397 100,73
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		210 453,95		572 100,73	572 100,73	572 100,73
TOTAL		4 750 400,00	0,00	5 245 956,43	5 245 956,43	5 245 956,43

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 245 956,43

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	376 943,75	0,00	566 049,00	566 049,00	566 049,00
73	Impôts et taxes	3 641 200,00	0,00	3 768 573,00	3 768 573,00	3 768 573,00
74	Dotations et participations	543 400,00	0,00	640 315,00	640 315,00	640 315,00
75	Autres produits de gestion courante	158 800,00	0,00	141 019,00	141 019,00	141 019,00
Total des recettes de gestion courante		4 720 343,75	0,00	5 115 956,00	5 115 956,00	5 115 956,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 750 343,75	0,00	5 145 956,00	5 145 956,00	5 145 956,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 750 343,75	0,00	5 145 956,00	5 145 956,00	5 145 956,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

100 000,43

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 245 956,43

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	572 100,73
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	297 532,00	17 097,60	0,00	0,00	17 097,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 067 923,97	76 389,36	0,00	0,00	76 389,36
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 538 248,49	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	2 025 808,97	2 025 808,97	2 025 808,97
	Total des dépenses d'équipement	2 903 704,46	93 486,96	2 025 808,97	2 025 808,97	2 119 295,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 200,00	0,00	25 160,00	25 160,00	25 160,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	472 090,00	0,00	410 420,00	410 420,00	410 420,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	29 205,54		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	526 495,54	0,00	435 580,00	435 580,00	435 580,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 430 200,00	93 486,96	2 461 388,97	2 461 388,97	2 554 875,93
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		2 880,00	2 880,00	2 880,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		2 880,00	2 880,00	2 880,00
	TOTAL	3 430 200,00	93 486,96	2 464 268,97	2 464 268,97	2 557 755,93

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	311 951,17
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 869 707,10
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 407 667,00	181 597,37	176 500,00	176 500,00	358 097,37
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	1 313 333,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 721 000,00	181 597,37	276 500,00	276 500,00	458 097,37
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	487 646,05	0,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	330 900,00	0,00	603 228,00	603 228,00	603 228,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	841 001,00	841 001,00	841 001,00
	Total des recettes financières	818 546,05	0,00	1 836 629,00	1 836 629,00	1 836 629,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 539 546,05	181 597,37	2 113 129,00	2 113 129,00	2 294 726,37
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	65 000,00		175 000,00	175 000,00	175 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	145 453,95		397 100,73	397 100,73	397 100,73
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		2 880,00	2 880,00	2 880,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	210 453,95		574 980,73	574 980,73	574 980,73

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition nouvelle	VOTE (3)	TOTAL (- PAR + VOTE)
TOTAL		3 750 000.00	181 597.37	2 688 109.73	2 688 109.73	2 869 707.10

Affiché le 16/04/2021
 ID : 077-217705136-20210407-DEL2021_7121A-DE



R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 869 707,10
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	572 100,73
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 419 652,00		1 419 652,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 664 552,00		2 664 552,00
014	Atténuations de produits	19 470,00		19 470,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	405 826,01		405 826,01
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	148 155,69	0,00	148 155,69
67	Charges exceptionnelles	16 200,00	0,00	16 200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	284 748,73	284 748,73
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		112 352,00	112 352,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		175 000,00	175 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		4 673 855,70	572 100,73	5 245 956,43

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 245 956,43
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 160,00	0,00	25 160,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	410 420,00	0,00	410 420,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 025 808,97		2 025 808,97
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	17 097,60	0,00	17 097,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	76 389,36	2 880,00	79 269,36
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 554 875,93	2 880,00	2 557 755,93

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	311 951,17
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 869 707,10
---	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	566 049,00		566 049,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 768 573,00		3 768 573,00
74	Dotations et participations	640 315,00		640 315,00
75	Autres produits de gestion courante	141 019,00	0,00	141 019,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	30 000,00	0,00	30 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		5 145 956,00	0,00	5 145 956,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	100 000,43
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 245 956,43
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	390 000,00	0,00	390 000,00
13	Subventions d'investissement	358 097,37	0,00	358 097,37
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	102 400,00	0,00	102 400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	2 880,00	2 880,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		284 748,73	284 748,73
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	112 352,00	112 352,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		175 000,00	175 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	841 001,00		841 001,00
Recettes d'investissement – Total		1 691 498,37	574 980,73	2 266 479,10

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	603 228,00
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 869 707,10
---	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 502 486,98	1 419 652,00	1 419 652,00
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	202 000,00	203 500,00	203 500,00
60611	Eau et assainissement	26 910,00	21 000,00	21 000,00
60612	Energie - Electricité	180 650,00	210 000,00	210 000,00
60622	Carburants	18 120,00	12 200,00	12 200,00
60623	Alimentation	4 250,00	4 530,00	4 530,00
60624	Produits de traitement	6 500,00	8 500,00	8 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 800,00	4 550,00	4 550,00
60631	Fournitures d'entretien	19 400,00	24 700,00	24 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	91 940,00	192 700,00	192 700,00
60633	Fournitures de voirie	16 000,00	9 000,00	9 000,00
60636	Vêtements de travail	6 740,00	9 300,00	9 300,00
6064	Fournitures administratives	5 620,00	7 480,00	7 480,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	4 691,00	8 500,00	8 500,00
6067	Fournitures scolaires	18 112,00	19 200,00	19 200,00
6068	Autres matières et fournitures	27 808,00	28 780,00	28 780,00
611	Contrats de prestations de services	41 810,00	58 549,00	58 549,00
6122	Crédit-bail mobilier	18 000,00	28 200,00	28 200,00
6132	Locations immobilières	19 200,00	18 000,00	18 000,00
6135	Locations mobilières	63 080,00	74 128,00	74 128,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	1 820,00	1 820,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	37 500,00	44 000,00	44 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	4 000,00	4 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	233 400,00	100 000,00	100 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	27 080,00	21 000,00	21 000,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	15 400,00	15 400,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	20 800,00	20 800,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	1 600,00	1 600,00
6156	Maintenance	26 587,00	39 954,00	39 954,00
6161	Multirisques	43 880,00	45 300,00	45 300,00
617	Etudes et recherches	0,00	2 400,00	2 400,00
6182	Documentation générale et technique	4 970,00	5 360,00	5 360,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 600,00	9 100,00	9 100,00
6188	Autres frais divers	21 718,00	5 970,00	5 970,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	15 100,00	11 460,00	11 460,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	9 100,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	3 200,00	1 630,00	1 630,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 980,00	13 395,00	13 395,00
6236	Catalogues et imprimés	344,00	50,00	50,00
6237	Publications	18 000,00	4 100,00	4 100,00
6238	Divers	0,00	200,00	200,00
6247	Transports collectifs	21 200,00	12 600,00	12 600,00
6256	Missions	1 300,00	1 200,00	1 200,00
6257	Réceptions	13 450,00	6 170,00	6 170,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	5 100,00	5 100,00
6262	Frais de télécommunications	29 563,00	25 206,00	25 206,00
627	Services bancaires et assimilés	1 400,00	2 550,00	2 550,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 100,00	5 550,00	5 550,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	143 900,00	20 000,00	20 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	8 500,00	7 000,00	7 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	2 520,00	2 520,00
63512	Taxes foncières	20 583,98	20 000,00	20 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 400,00	1 400,00	1 400,00
6353	Impôts indirects	10 000,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 422 954,68	2 664 552,00	2 664 552,00
6331	Versement mobilité	21 003,99	21 933,00	21 933,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 551,69	6 851,00	6 851,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	20 979,34	21 936,00	21 936,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 861,24	4 079,00	4 079,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 078 316,00	1 138 180,00	1 138 180,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	28 441,81	38 475,00	38 475,00
64118	Autres indemnités titulaires	278 576,19	336 236,00	336 236,00
64131	Rémunérations non tit.	267 959,32	311 362,00	311 362,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	9 240,00	9 240,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	230 831,89	228 092,00	228 092,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	345 262,64	384 877,00	384 877,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 720,57	12 676,00	12 676,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Affiché les positions nouvelles (3)	Vote
6455	Cotisations pour assurance du personnel	106 000,00	121 000,00	121 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 500,00	4 900,00	4 900,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	300,00	300,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	13 000,00	16 400,00	16 400,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 000,00	7 000,00	7 000,00
6488	Autres charges	950,00	1 015,00	1 015,00
014	Atténuations de produits	26 000,00	19 470,00	19 470,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	12 000,00	14 470,00	14 470,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	14 000,00	5 000,00	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	384 143,69	405 826,01	405 826,01
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	25 768,00	25 768,00
6518	Autres	33 550,69	10 705,00	10 705,00
6531	Indemnités	100 000,00	88 524,00	88 524,00
6532	Frais de mission	300,00	25,00	25,00
6533	Cotisations de retraite	4 500,00	3 890,00	3 890,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	8 000,00	2 846,00	2 846,00
6535	Formation	2 000,00	95,00	95,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6553	Service d'incendie	61 800,00	69 250,00	69 250,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	3 210,00	6 000,00	6 000,00
65548	Autres contributions	0,00	380,00	380,00
657362	Subv. fonct. CCAS	106 200,00	122 343,01	122 343,01
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	63 583,00	74 000,00	74 000,00
65888	Autres	0,00	1 000,00	1 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		4 335 585,35	4 509 500,01	4 509 500,01
66	Charges financières (b)	170 460,70	148 155,69	148 155,69
66111	Intérêts réglés à l'échéance	173 000,00	122 000,00	122 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 839,30	-2 401,85	-2 401,85
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 300,00	6 200,00	6 200,00
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	22 357,54	22 357,54
67	Charges exceptionnelles (c)	13 900,00	16 200,00	16 200,00
6714	Bourses et prix	12 500,00	14 000,00	14 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 400,00	1 200,00	1 200,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	20 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		4 539 946,05	4 673 855,70	4 673 855,70
023	Virement à la section d'investissement	65 000,00	175 000,00	175 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	145 453,95	397 100,73	397 100,73
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	145 453,95	284 748,73	284 748,73
71355	Variat° stocks terrains aménagés	0,00	112 352,00	112 352,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		210 453,95	572 100,73	572 100,73
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		210 453,95	572 100,73	572 100,73
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 750 400,00	5 245 956,43	5 245 956,43

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 245 956,43

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	39 810,30
Montant des ICNE de l'exercice N-1	42 212,15
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 401,85

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.



- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	376 943,75	566 049,00	566 049,00
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	112 352,00	112 352,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 943,75	4 000,00	4 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	3 900,00	9 100,00	9 100,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 100,00	3 100,00	3 100,00
7066	Redevances services à caractère social	21 000,00	21 000,00	21 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	330 000,00	400 000,00	400 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	18 000,00	16 497,00	16 497,00
73	Impôts et taxes	3 641 200,00	3 768 573,00	3 768 573,00
73111	Impôts directs locaux	2 320 000,00	2 413 000,00	2 413 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	3 000,00	3 000,00
73211	Attribution de compensation	1 019 000,00	969 000,00	969 000,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	78 000,00	103 373,00	103 373,00
73224	Fonds départ DMT0 pour com de - 5000 hab	0,00	198 000,00	198 000,00
7338	Autres taxes	6 200,00	6 300,00	6 300,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	68 000,00	75 000,00	75 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	900,00	900,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	150 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	543 400,00	640 315,00	640 315,00
7411	Dotation forfaitaire	150 000,00	151 000,00	151 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	66 000,00	70 210,00	70 210,00
74127	Dotation nationale de péréquation	29 000,00	35 574,00	35 574,00
744	FCTVA	40 900,00	30 000,00	30 000,00
74712	Emplois d'avenir	26 000,00	2 000,00	2 000,00
7473	Participat° Départements	9 400,00	13 624,00	13 624,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	6 400,00	6 400,00
7478	Participat° Autres organismes	192 500,00	301 822,00	301 822,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 800,00	2 800,00	2 800,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	24 000,00	24 000,00	24 000,00
7488	Autres attributions et participations	2 800,00	2 885,00	2 885,00
75	Autres produits de gestion courante	158 800,00	141 019,00	141 019,00
752	Revenus des immeubles	158 800,00	141 019,00	141 019,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		4 720 343,75	5 115 956,00	5 115 956,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	30 000,00	30 000,00	30 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 750 343,75	5 145 956,00	5 145 956,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 750 343,75	5 145 956,00	5 145 956,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	100 000,43
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 245 956,43
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	297 532,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	30 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	219 756,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	47 776,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 067 923,97	0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 500,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	11 800,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	333 200,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	482 550,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	111 714,70	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	15 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	16 068,91	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	600,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	39 390,36	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 120,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	52 980,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 538 248,49	0,00	0,00
2313	Constructions	1 538 248,49	0,00	0,00
10	Opération d'équipement n° 10 (5)	0,00	129 372,00	129 372,00
11	Opération d'équipement n° 11 (5)	0,00	86 900,00	86 900,00
12	Opération d'équipement n° 12 (5)	0,00	86 000,00	86 000,00
14	Opération d'équipement n° 14 (5)	0,00	15 000,00	15 000,00
17	Opération d'équipement n° 17 (5)	0,00	22 000,00	22 000,00
18	Opération d'équipement n° 18 (5)	0,00	14 000,00	14 000,00
19	Opération d'équipement n° 19 (5)	0,00	129 000,00	129 000,00
20	Opération d'équipement n° 20 (5)	0,00	2 000,00	2 000,00
21	Opération d'équipement n° 21 (5)	0,00	128 357,00	128 357,00
22	Opération d'équipement n° 22 (5)	0,00	677 473,00	677 473,00
23	Opération d'équipement n° 23 (5)	0,00	23 935,00	23 935,00
31	Opération d'équipement n° 31 (5)	0,00	200 000,00	200 000,00
32	Opération d'équipement n° 32 (5)	0,00	136 871,97	136 871,97
33	Opération d'équipement n° 33 (5)	0,00	236 000,00	236 000,00
34	Opération d'équipement n° 34 (5)	0,00	5 800,00	5 800,00
35	Opération d'équipement n° 35 (5)	0,00	25 000,00	25 000,00
36	Opération d'équipement n° 36 (5)	0,00	108 100,00	108 100,00
	Total des dépenses d'équipement	2 903 704,46	2 025 808,97	2 025 808,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 200,00	25 160,00	25 160,00
10226	Taxe d'aménagement	25 200,00	25 160,00	25 160,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	472 090,00	410 420,00	410 420,00
1641	Emprunts en euros	460 560,00	406 300,00	406 300,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00	4 120,00	4 120,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	10 330,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	29 205,54	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	526 495,54	435 580,00	435 580,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	3 430 200,00	2 461 388,97	2 461 388,97
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	2 880,00	2 880,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	2 880,00	2 880,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	2 880,00	2 880,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	3 430 200,00	2 464 268,97	2 464 268,97

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	
			+
	RESTES A REALISER N-1 (11)		93 486,96
			+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		311 951,17
			=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 869 707,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 407 667,00	176 500,00	176 500,00
1322	Subv. non transf. Régions	800 000,00	30 000,00	30 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	330 000,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	66 667,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	211 000,00	146 500,00	146 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 313 333,00	100 000,00	100 000,00
1641	Emprunts en euros	1 180 000,00	100 000,00	100 000,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	133 333,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 721 000,00	276 500,00	276 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	818 546,05	993 228,00	993 228,00
10222	FCTVA	387 646,05	290 000,00	290 000,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	100 000,00	100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	330 900,00	603 228,00	603 228,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 400,00	2 400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	841 001,00	841 001,00
Total des recettes financières		818 546,05	1 836 629,00	1 836 629,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 539 546,05	2 113 129,00	2 113 129,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	65 000,00	175 000,00	175 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	145 453,95	397 100,73	397 100,73
2802	Frais liés à la réalisation des document	5 614,39	1 582,00	1 582,00
28031	Frais d'études	34 049,99	130 032,73	130 032,73
28051	Concessions et droits similaires	0,00	12 372,80	12 372,80
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	30,38	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 228,80	4 743,80	4 743,80
28135	Installations générales, agencements, ..	6 476,00	21 350,08	21 350,08
28138	Autres constructions	0,00	2 540,40	2 540,40
28151	Réseaux de voirie	1 758,00	1 758,00	1 758,00
28152	Installations de voirie	5 826,63	13 359,63	13 359,63
281534	Réseaux d'électrification	1 134,00	3 876,57	3 876,57
281568	Autres matériels, outillages incendie	598,40	495,03	495,03
281571	Matériel roulant	2 296,80	2 296,80	2 296,80
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 953,06	3 393,06	3 393,06
28158	Autres installat°, matériel et outillage	14 875,26	17 244,06	17 244,06
28182	Matériel de transport	8 095,21	8 095,21	8 095,21
28183	Matériel de bureau et informatique	34 321,47	31 850,02	31 850,02
28184	Mobilier	9 121,82	8 709,90	8 709,90
28188	Autres immo. corporelles	18 073,74	21 048,64	21 048,64
3555	Terrains aménagés	0,00	112 352,00	112 352,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		210 453,95	572 100,73	572 100,73
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	2 880,00	2 880,00
2031	Frais d'études	0,00	2 880,00	2 880,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		210 453,95	574 980,73	574 980,73
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 750 000,00	2 688 109,73	2 688 109,73

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	181 597,37
-----------------------------------	-------------------

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Affiché les propositions nouvelles (3)	Vote (4)
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 869 707,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10 (1)****LIBELLE : VOIRIE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	129 372,00	b 129 372,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	15 372,00	15 372,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	372,00	372,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	114 000,00	114 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-129 372,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11 (1)
LIBELLE : PARC AUTOMOBILE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	86 900,00	b 86 900,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	86 900,00	86 900,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	86 900,00	86 900,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-86 900,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12 (1)
LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	86 000,00	b 86 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	86 000,00	86 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-86 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 14 (1)
LIBELLE : ESPACES VERTS ? ENVIRONNEMENT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	15 000,00	b 15 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-15 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17 (1)
LIBELLE : BATIMENTS SPORTIFS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	22 000,00	b 22 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-22 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18 (1)
LIBELLE : BATIMENTS ADMINISTRATIFS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	14 000,00	b 14 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-14 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 (1)
LIBELLE : BATIMENTS DIVERS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	129 000,00	b 129 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	129 000,00	129 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	103 000,00	103 000,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-129 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20 (1)
LIBELLE : CIMETIERE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	2 000,00	b 2 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-2 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21 (1)
LIBELLE : SYSTEMES D'INFORMATION****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	128 357,00	b 128 357,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	79 773,00	79 773,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	79 773,00	79 773,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	48 584,00	48 584,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	5 700,00	5 700,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	828,00	828,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	42 056,00	42 056,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-128 357,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22 (1)
LIBELLE : URBANISME****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	677 473,00	b 677 473,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	674 973,00	674 973,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	672 352,00	672 352,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	2 621,00	2 621,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-677 473,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23 (1)
LIBELLE : ACHATS**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	23 935,00	b 23 935,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	23 935,00	23 935,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 435,00	12 435,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-23 935,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 31 (1)
LIBELLE : NOUVELLE ECOLE MATERNELLE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	200 000,00	b 200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 30 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	30 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-170 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 32 (1)
LIBELLE : ARC VERT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	136 871,97	b 136 871,97	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	134 371,97	134 371,97	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	2 800,00	2 800,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	123 571,97	123 571,97	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-136 871,97
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 33 (1)
LIBELLE : MAISON DES ARTISTES****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	236 000,00	b 236 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	236 000,00	236 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	236 000,00	236 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 146 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	146 500,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	146 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-89 500,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 34 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT CENTRE SOCIAL ET CULTUREL****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	5 800,00	b 5 800,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 800,00	3 800,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	3 800,00	3 800,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 800,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 35 (1)
LIBELLE : EPICERIE SOLIDAIRE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	25 000,00	b 25 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-25 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 36 (1)
LIBELLE : MODIFICATION ACCUEIL MAIRIE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	108 100,00	b 108 100,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	103 100,00	103 100,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	103 100,00	103 100,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-108 100,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
00001258166 (1273331)	09/09/2020	1 500 000,00	994 000,00	710,85	500 000,00	494 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 500 000,00	994 000,00	710,85	500 000,00	494 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					7 485 222,80									
1641 Emprunts en euros (total)					7 485 222,80									
00000151629	CREDIT AGRICOLE	09/07/2014	09/07/2014	16/10/2014	250 000,00	F		2,160	2,160		T	X Echéance constante		A-1
00000933216	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	10/12/2018	28/12/2018	28/03/2019	400 000,00	R		0,710	0,716		T	C		A-1
00001126395	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	12/12/2019	16/12/2019	10/03/2020	500 000,00	F		0,790	0,808		T	C		A-1
039200G	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2020	15/12/2020	15/01/2021	500 000,00	F		0,450	0,452		T	X Echéance constante	O	A-1
20700021.001	CAISSE D'EPARGNE	10/10/2008	10/10/2008	10/01/2009	158 000,00	F		4,390	4,390		T	X Echéance constante		A-1
5999356	CAISSE D'EPARGNE	22/09/2020	02/10/2020	02/01/2021	2 897 816,75	F		1,670	1,683		T	X Echéance constante	O	A-1
72165278884	CREDIT AGRICOLE	03/07/2009	16/07/2009	15/10/2009	125 000,00	F		4,020	1,800		T	X Echéance constante		A-1
72208752366	CREDIT AGRICOLE	21/06/2012	21/06/2012	20/09/2012	170 000,00	F		2,000	2,000		T	X Echéance constante		A-1
MON240995EUR/0251431	CREDIT LOCAL DE FRANCE DEXIA	10/07/2006	10/07/2006	01/07/2007	1 984 406,05	F		5,220	5,220		A	C		A-1
MON530958EUR/0532314/001	LA BANQUE POSTALE	18/12/2019	02/01/2020	01/05/2020	500 000,00	F		0,760	0,777		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

VILLE de VILLENNOY - Budget Principal - BP - 2021

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Berger
Levrault

Affiché le

ID : 077-217705136-20210407-DEL2021_7121A-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise					
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					7 485 222,80										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		6 074 111,86					406 198,12	121 847,86	0,00	39 810,30
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 074 111,86					406 198,12	121 847,86	0,00	39 810,30
00000151629		0,00	A-1	161 826,43	8,50	F		2,160	16 988,51	3 358,45	0,00	651,77
00000933216		0,00	A-1	346 666,64	12,92	R		0,716	26 666,68	2 423,33	0,00	18,93
00001126395		0,00	A-1	466 666,68	13,92	F		0,793	33 333,32	3 587,92	0,00	199,69
039200G		0,00	A-1	500 000,00	15,00	F		0,452	24 207,01	1 835,28	0,00	452,01
20700021.001		0,00	A-1	40 367,73	2,75	F		4,390	12 872,84	1 562,16	0,00	271,58
5999356		0,00	A-1	2 897 816,75	14,75	F		1,683	171 471,17	47 323,43	0,00	11 256,02
72165278884		0,00	A-1	38 075,03	3,50	F		3,841	9 931,46	549,82	0,00	95,06
72208752366		0,00	A-1	88 013,42	6,42	F		2,000	12 808,92	1 664,60	0,00	45,96
MON240995EUR/0251431		0,00	A-1	1 058 349,87	15,50	F		5,220	66 146,87	56 013,17	0,00	26 256,17
MON530958EUR/0532314/001		0,00	A-1	476 329,31	14,08	F		0,765	31 771,34	3 529,70	0,00	563,11
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 074 111,86					406 198,12	121 847,86	0,00	39 810,30

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 074 111,86	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE****DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.6****A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	14-11-2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	agencements et aménagements de bâtiments, inst.élect.téléph.	15	14/11/2020
L	appareils de laboratoire	5	14/11/2020
L	appareils de levage-ascenseurs	20	14/11/2020
L	autres agencements et aménagements de terrains	15	14/11/2020
L	bâtiments légers, abris	10	14/11/2020
L	camions et véhicules industriels	6	14/11/2020
L	coffre-fort	20	14/11/2020
L	équipements de cuisine	10	14/11/2020
L	équipements de garages et ateliers	10	14/11/2020
L	équipements sportifs	10	14/11/2020
L	Frais de recherche et développement	5	14/11/2020
L	Frais d'étude et frais d'insertion non suivis de réalisation	5	14/11/2020
L	Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10	14/11/2020
L	installations de voirie	20	14/11/2020
L	installations et appareils de chauffage	15	14/11/2020
L	logiciel	2	14/11/2020
L	matériel bureau électrique ou électronique	5	14/11/2020
L	matériel classique	6	14/11/2020
L	matériel informatique	5	14/11/2020
L	meublier	10	14/11/2020
L	plantations	15	14/11/2020
L	voiture	5	14/11/2020

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS****A4****A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS

A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		431 460,00	I 431 460,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		406 300,00	406 300,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	406 300,00	406 300,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		25 160,00	25 160,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	25 160,00	25 160,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	431 460,00	93 486,96	311 951,17	836 898,13

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 690 749,73	III 1 690 749,73
Ressources propres externes de l'année (a)		390 000,00	390 000,00
10222	FCTVA	290 000,00	290 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	100 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 300 749,73	1 300 749,73
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 582,00	1 582,00
28031	Frais d'études	130 032,73	130 032,73
28051	Concessions et droits similaires	12 372,80	12 372,80
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	4 743,80	4 743,80
28135	Installations générales, agencements, ...	21 350,08	21 350,08
28138	Autres constructions	2 540,40	2 540,40
28151	Réseaux de voirie	1 758,00	1 758,00
28152	Installations de voirie	13 359,63	13 359,63
281534	Réseaux d'électrification	3 876,57	3 876,57
281568	Autres matériels, outillages incendie	495,03	495,03
281571	Matériel roulant	2 296,80	2 296,80
281578	Autre matériel et outillage de voirie	3 393,06	3 393,06
28158	Autres installat°, matériel et outillage	17 244,06	17 244,06
28182	Matériel de transport	8 095,21	8 095,21
28183	Matériel de bureau et informatique	31 850,02	31 850,02
28184	Mobilier	8 709,90	8 709,90
28188	Autres immo. corporelles	21 048,64	21 048,64
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	841 001,00	841 001,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	175 000,00	175 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 690 749,73	181 597,37	0,00	603 228,00	2 475 575,10



Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	
Ressources propres disponibles	IV	2 475 575,10
Solde	V = IV – II (6)	1 638 676,97

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					11 379 449,52	8 029 494,93										125 122,69	468 198,49	
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1986	X Echéance constante	APLCD11PLACD 01.02.06 ALL 3 ANS APL 88	CDC .	625 051,65	385 101,45	6,75	A	F	1,000	F	1,000	A-1		3 951,01	44 389,25		
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1990	X Echéance constante	PLA PREFINANCE	CDC .	3 825 544,69	1 571 964,70	25,75	A	F	1,000	F	1,000	F-1		15 819,65	51 122,59		
MEAUX HABITAT	2018	X Echéance constante	PRET REAMENAGEES AVT A080078 LG PRET INITIAL 0224900	CDC .	151 342,56	123 054,42	8,42	T	F	2,020	F	2,020	-		2 387,80	12 977,30		
MEAUX HABITAT	2018	X Echéance constante	PRET REAMENAGEES AVT A080078 LG PRET INITIAL 0357346	CDC .	273 484,06	227 177,82	9,42	T	F	2,030	F	2,030	-		4 450,53	21 262,76		
MEAUX HABITAT	2018	X Echéance constante	PRET REAMENAGEES AVT A080078 LG PRET INITIAL 0415631	CDC .	41 324,73	34 327,64	9,42	T	F	2,030	F	2,030	-		672,49	3 212,91		



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MEAUX HABITAT	2018	P	PRET REAMENAGEES AVT A080071 LG PRET INITIAL 0467948	CDC .	940 409,83	815 650,63	13,25	T	F	1,730	F	1,730	-		13 738,37	57 453,05		
MEAUX HABITAT	2018	P	PRET REAMENAGEES AVT A080076 LG PRET INITIAL 0421684	CDC .	460 345,27	390 004,01	11,25	T	F	1,730	F	1,730	-		6 537,83	32 281,82		
MEAUX HABITAT	2018	P	PRET REAMENAGEES AVT A080073 LG PRET INITIAL 0468787	CDC .	186 817,42	163 580,40	14,25	T	F	1,720	F	1,720	-		2 744,51	10 718,82		
MEAUX HABITAT	2018	P	PRET REAMENAGEES AVT A080072 LG PRET INITIAL 0451600	CDC .	248 919,01	213 557,77	12,25	T	F	1,730	F	1,730	-		3 589,18	16 256,69		
MEAUX HABITAT	2018	P	PRET REAMENAGEES AVT A080072 LG PRET INITIAL 0476622	CDC .	856 746,10	762 118,39	16,25	T	F	1,730	F	1,730	-		12 900,81	43 790,47		
MEAUX HABITAT	2018	P	PRET REAMENAGEES AVT A080069 LG PRET INITIAL 0224899	CDC .	208 721,67	167 643,62	8,25	T	F	1,730	F	1,730	-		2 778,70	18 750,19		
MEAUX HABITAT	2018	P	PRET REAMENAGEES AVT A080069 LG PRET INITIAL 0429366	CDC .	83 766,62	70 966,99	11,25	T	F	1,730	F	1,730	-		1 189,65	5 874,16		
MEAUX HABITAT	2018	P	PRET REAMENAGEES AVT A080069 LG PRET INITIAL 0451594	CDC .	88 952,76	77 151,78	13,25	T	F	1,720	F	1,720	-		1 291,99	5 434,52		
MEAUX HABITAT	2018	X Echéance constante	PRET REAMENAGEES AVT A080070 LG PRET INITIAL 0353638	CDC .	1 325 293,49	1 077 376,91	8,42	T	F	2,020	F	2,020	-		20 904,25	113 847,17		
PLURIAL NOVILIA	2017	X Echéance constante	PLSDD 01 PRET LOCATIF SOCIAL PREFINANCE	CDC .	1 963 729,66	1 852 701,27	43,17	A	F	1,660	F	1,660	A-1		30 854,84	28 918,50		
PLURIAL NOVILIA	2020	X Echéance constante	AVefa-11lts-AB-VILLENY-77124	CDC .	99 000,00	97 117,13	38,42	A	F	1,350	F	1,350	-		1 311,08	1 908,29		
TOTAL GENERAL					11 379 449,52	8 029 494,93									125 122,69	468 198,49		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-217705136-20210407-DEL2021_7121A-DE

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	5 145 956,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2017	Mobilier : Renault master fourgon GCF TRAC F3300 L2H2 DCI 110 E6	5 435,40	DIAC	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	Mobilier : Renault clio business Energy DCI 90 82G (avec engagement reprise	271,58	DIAC	4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019	Mobilier : renault kangoo maxi ze dq volume	6 281,52	DIAC	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020 2019	Mobilier : véhicule Duster Essentiel TCE 100 4X2	6 262,68	DIAC	4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 077-217705136-20210407-DEL2021_7121A-DE

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.5****B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	1	SUBVENTION	ECOLE ELEMENTAIRE E ZOLA	Autre personne de droit privé	2 870,00
6574	2	SUBVENTION	ACV FOOTBALL	Association	6 460,00
6574	3	SUBVENTION	SA VILLENNOY TENNIS CLUB	Association	3 100,00
6574	4	SUBVENTION	UNION ATHLETIQUE DE VILLENNOY	Association	420,00
6574	5	SUBVENTION	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Association	540,00
6574	6	SUBVENTION	ASSOC DES PONGISTES	Association	480,00
6574	9	SUBVENTION	LES DOIGTS D'OR (COUTURE)	Association	100,00
6574	11	SUBVENTION	ASSOCIAT LA CHORALE DE VILLENNOY	Association	300,00
6574	13	SUBVENTION	FNACA	Association	240,00
6574	14	SUBVENTION	D.D.E.N.	Association	100,00
6574	15	SUBVENTION	CLUB DE L'AMITIE	Association	1 200,00
6574	18	SUBVENTION	COS PERSON/VILLENNOY	Autre personne de droit privé	24 000,00
6574	20	SUBVENTION	ATHLETIC CLUB VILLENNOY ARTS MART	Association	1 140,00
6574	21	SUBVENTION	SARL LA DANSE A VILLENNOY	Association	420,00
6574	22	SUBVENTION	ACLV	Association	3 900,00
6574	23	SUBVENTION	OCCE S ET M	Autre personne de droit privé	2 130,00
6574	27	SUBVENTION	COOP.SCOL.MOZART	Autre personne de droit privé	2 660,00
6574	28	SUBVENTION	ASSOCIATION VILLENNOY PETANQUE	Association	120,00
6574	31	SUBVENTION	AVACS ASSOCIATION	Association	300,00
6574	32	SUBVENTION	VAINCRE LE CANCER APEV ASSOCIATION PARENTS D ELEVES DE VILLENNOY	Association	200,00
6574	33	SUBVENTION	FRANCE ADOT 77	Association	100,00
6574	34	SUBVENTION	COMITE DES FETES DE VILLENNOY	Association	21 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	
B3	

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		20,00	0,00	20,00	13,00	2,00	15,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
Attaché	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		26,00	0,00	26,00	25,00	5,00	30,00
Adjoint technique	C	20,00	0,00	20,00	14,00	5,00	19,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	5,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
ATSEM principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
adjoint du patrimoine	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		14,00	0,00	14,00	9,00	5,00	14,00
Adjoint d'animation	C	6,00	0,00	6,00	1,00	5,00	6,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Chef de police municipal	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gardien Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		70,00	0,00	70,00	52,00	14,00	66,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				294 206,00		
Adjoint administratif	C	ADM		18 536,00	A Attente fonc.	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM		65 890,00	A Attente fonc.	CDD
Adjoint technique	C	TECH		74 685,00	A Pause méridienn	CDD
Adjoint technique	C	TECH		34 638,00	A Attente fonc.	CDD
Adjoint technique	C	TECH		18 390,00	A Attente fonc.	CDD
Adjoint technique	C	TECH		20 693,00	A Attente fonc.	CDD
Adjoint technique	C	PM		7 731,00	A Attente fonc.	CDD
Rédacteur principal de 2ème classe adjoint du patrimoine	B C	ADM CULT		31 433,00 22 210,00	A Attente fonc. A Attente fonc.	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				17 730,00		
Adjoint d'animation	C	ANIM		4 640,00	A Saisonnier	CDD
Adjoint technique	C	TECH		3 090,00	A Saisonnier	CDD
Professeurs des écoles	C	OTR		10 000,00	A Etudes	CDD
TOTAL GENERAL				311 936,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

VILLE de VILLENROY - Budget Principal - BP - 2021

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-217705136-20210407-DEL2021_7121A-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
POLE MEDICAL	BAUX MEDICAUX	27/11/2009	86/2009 DU 27/11/2009 -	SPIC

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	5 185 000,00	-7,72	43,92	69,44	2 277 252,00	56,36
TFPNB	61 300,00	13,10	52,52	0,00	32 195,00	13,10
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	5 246 300,00	-55,74			2 309 447,00	-2,47

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Maire, (1),

A Villenoy, le 07/04/2021

Le Maire,,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Villenoy, le 07/04/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ASKOUBAN Rachid, 6ème Adjoint au Maire	
BARROIS Cécile, Conseillère municipale	
BEAUJEUAN Gérard, Conseillère municipale	
BOUKHRIS Samira, Conseillère municipale	
BUIRON Lucile, Conseillère municipale	
DANIEL Caroline, 7ème Adjoint au Maire	
DEROY Hervé, Conseiller municipal	
FIERRY-FRAILLON Julien, Conseiller municipal	
FOURNIER Agnès, Conseillère municipale	
FRANCOIS Hervé, Conseiller municipal	
GAUCHER Alain, 4ème Adjoint au Maire	
GRIMAUD Pascal, Conseiller municipal	
HUDE Emmanuel, Maire	
INCANA-BESSON Myriam, Conseillère municipale	
JARDINIER Patrick, Conseiller municipal	
JULIENNE Anouke, 3ème Adjoint au Maire	
KOZA Nadia, Conseillère municipale	
KRONENBITTER Patrick, 2ème Adjoint au Maire	
LEITAO Pedro, Conseiller municipal	
LY Abdou, Conseiller municipal	
MERCIER Claude, Conseiller municipal	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

NEIVA DE SOUSA Joséphine, Conseiller municipal	
RODRIGUES Aurore, Conseillère municipale	
SILVA Guyslaine, Premier Adjoint au Maire	
TANKOUA Justin, Conseiller municipal	
TEIXEIRA Sylvie, 5ème Adjoint au Maire	
THERIN Yann, Conseiller municipal	

Certifié exécutoire par Le Maire, (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Villenoy, le 07/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.